

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative et technique

Séance du 8 février 2024

Convocation du 2 février 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à 20 h 05, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le deux février 2024 se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Corinne Deleuze, Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentés :

Mme Sabine Ngo Mahob par Mme Annie Bach,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Konstantin Schallmoser par M. Patrice Pattée,
M. Xavier Tamby par M. Numa Isnard

Etait absent :

M. Théophile Touny

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 8 février 2024

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative et technique

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 1^{er} février 2024,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières administrative et technique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (2 abstentions : MM. Xavier Tamby, Numa Isnard)

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1^{er} mars 2024 :

Dans la filière administrative :

- de créer 1 poste de rédacteur territorial.

Dans la filière technique :

- de créer 1 poste d'ingénieur,
- de créer 1 poste de technicien.

ADOPTE le tableau des effectifs au 1^{er} mars 2024 tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Philippe Laurent

[Signature]